



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°20/023  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5219 et en vue de l'implantation des activités de tuyauterie, charpente et entretien.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société ENDEL, 165 boulevard de Valmy – 92700 COLOMBES, SIREN n° 438 277 030 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société ENDEL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-020 portant sur la dépendance susvisée le 02/03/2020.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une superficie d'environ 1 503 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 2 ans environ à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **06/03/2020**